

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 27-05-2014.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est entré en vigueur le 27-05-2013. Il était composé de 30 000 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 30-05-2014, ce contrat était composé de 87 942 titres AMEN BANK Actions Anciennes, 3 258 titres AMEN BANK Actions Nouvelles gratuites 2013 et de 53 076,078 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK vont mettre en œuvre à compter du 09-06-2014 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 36 742 titres AMEN BANK Actions Anciennes, 3 258 titres AMEN BANK Actions Nouvelles gratuites 2013 et de et de 1 000 000 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*